

"10 mai 2021"

La traite négrière et l'esclavage, crimes contre l'humanité

Mesdames, Messieurs, chers amis

Le monument de Jean-Claude Mayo devant lequel nous sommes réunis fut érigé en 1989 à la mémoire de l'abolition de l'esclavage, face à l'estuaire où passaient les bâteaux négriers remontant et descendant la Loire pour leur terrible commerce triangulaire. Avant que le 10 mai ne soit officialisée, la ville de Saint-Nazaire célébrait l'abolition de l'esclavage à la Réunion le 20 décembre 1848.

Cette année 2021 est celle du 20^e anniversaire de la loi qui porte le nom de son instigatrice et rapporteuse déterminée : Madame Christiane Taubira. Par cette loi du 21 mai 2001 la France reconnaissait comme crime contre l'humanité les traites et l'esclavage pratiqués à partir du XV^e siècle sur les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes.

Cette reconnaissance est un premier pas pour que justice soit rendue aux millions d'hommes, de femmes, d'enfants capturés ou achetés en Afrique, vendus et exploités dans les champs de canne à sucre des Amériques, ou morts lors des traversées négrières de l'Atlantique.

Et comme Madame Taubira l'a souligné il y a peu devant la "Fondation pour la Mémoire de l'esclavage", présidée par Monsieur Jean-Marc Ayrault, *je la cite* : "Le crime est irréparable. Pas de nuance, pas d'à peu près, pas de mais, pas de si, le crime est irréparable, point. [...] Je crois que la réparation est impossible, mais je ne tolère pas l'idée qu'on dise qu'il n'y a pas de sujet, là. Il y a des choses possibles [...] Oui l'économie fait partie de la spoliation et oui l'économie fait partie des possibilités de réparation."

La question des compensations et des indemnisations se pose. Ainsi, il y a un mois, aux États-Unis, la création d'une commission d'experts chargée de faire des propositions sur l'indemnisation des descendants d'esclaves a été approuvée par la Chambre des représentants.

C'est un premier vote historique dans ce pays encore marqué par les discriminations raciales. Allant plus loin, une commission du Congrès vient d'adopter un projet de loi portant le principe d'une compensation financière pour réparer les méfaits de l'esclavage aux États-Unis.

Le symbole est fort. Certes, les États-Unis ne sont pas la France, les histoires ne sont pas les mêmes et nous savons combien le sort d'une telle proposition est incertain. Mais elle est porteuse d'espoir pour le pays où quelques quatre millions de Noirs étaient esclaves en 1865, date de l'abolition aux États-Unis..

Rappelons qu'en ce qui concerne la France, en 1848, ce sont les propriétaires d'esclaves qui furent indemnisés !

Nous sommes réunis devant le monument de Jean-Claude Mayo inauguré pour le bicentenaire de la Révolution française dont la Convention décréta en 1794, dans un contexte colonial bien agité, la première abolition française de l'esclavage. Il est vrai que 3 ans auparavant, des dizaines de milliers d'esclaves de Saint-Domingue s'étaient révoltés sous la conduite de Toussaint-Louverture.

Il y eut cette première puis une seconde abolition décrétée par la II^e République en 1848, – le code de l'indigénat ne fut abrogé lui qu'après 1944 – sous la pression des révoltes incessantes des esclaves et des combats des abolitionnistes. En effet, entre temps, en 1802, le Premier consul – qui n'était pas encore Napoléon –, dans son rêve de rétablir l'empire colonial français en Amérique et sous la pression des colons racistes l'avait rétabli. Il le fit, "conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789". En réalité, ce fut pire qu'avant 1789 ! Et il ne fit pas que rétablir l'esclavage ; il s'en prit aussi aux droits des Noirs affranchis, ceux qu'on appelait les "libres de couleur" !

Napoléon ne fut pas seulement l'instigateur du Code civil, il fut aussi celui du rétablissement du Code Noir de 1685, horrifique héritage de Colbert qui condamnait les esclaves à n'être que des biens meubles ! La France est le seul pays à avoir rétabli l'esclavage. C'est une ignominie mais c'est l'histoire de France ! Elle détruisait la promesse républicaine d'émancipation, d'égalité des droits portée par la Révolution française. Derrière le mirage de la gloire militaire napoléonniennes se cachent les souffrances endurées par les peuples d'Europe et des Antilles.

Nous préférons honorer la mémoire de l'Abbé Grégoire et de ses amis comme Nicolas de Condorcet ou Olympe de Gouges qui dès 1788, avec la "Société des Amis des Noirs" prônaient l'abolition de l'esclavage. Grégoire sera en 1802, l'un des rares à voter contre le rétablissement de l'esclavage. Au Congrès de Vienne de 1815 il réclamera l'abolition immédiate de l'esclavage.

Comme l'a ré-affirmé Madame Taubira si la réparation est impossible au regard de l'ampleur du crime, des choses sont possibles pour faire entrer dans la réalité l'égalité des droits et l'égale dignité de tous les êtres humains.

Saint-Nazaire le 21 mai 2021